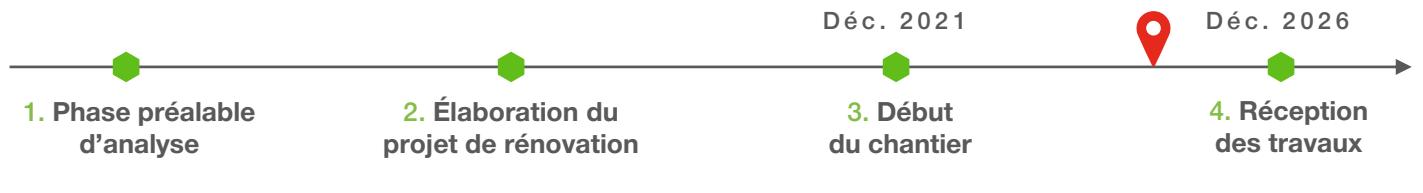


COLLÈGE PAUL ELUARD À BONNEUIL-SUR-MARNE

Île-de-France, département du Val-de-Marne (94)

Commune de 18 062 habitants

AVANCEMENT DU PROJET :



Fiche d'identité

Porteur du projet :

Département du Val-de-Marne

Les autres acteurs :

Maîtrise d'œuvre interne par le service collèges de la Direction des bâtiments du Val-de-Marne

Le projet en bref :

- Désamiantage
- Isolation thermique par l'extérieur et installation de triple vitrage
- Intégration d'une ventilation avec une centrale de traitement d'air
- Démarche en cours pour l'obtention du label « bâtiment passif »

Les points forts :

#matériaux biosourcés #centrale de traitement d'air #panneaux photovoltaïques



1972



8 000 M²



600



55 %



31 M€

Année de construction du bâtiment

Surface rénovée du bâtiment

Élèves au sein du collège

Economie d'énergie visée

Montant total prévisionnel de l'opération



NICOLAS TRYZNA

Vice-président du conseil départemental du Val-de-Marne, en charge des collèges et de la réussite éducative

Quel était le point de départ de cette rénovation ?

Cette initiative naît du constat d'hétérogénéité en matière de qualité des collèges au sein du département. Dans le Val-de-Marne, nous avons la chance d'avoir une grande diversité avec des villes aisées, comme Vincennes, ou d'autres, plus pauvres, comme Villeneuve-Saint-Georges. Notre ambition est d'offrir les meilleures conditions possibles aux collégiens du département, quelle que soit leur ville, et en s'inscrivant également dans une démarche de sobriété énergétique.

Concrètement, quels ont été les travaux entrepris ?

Le collège avait des déperditions d'énergie importantes. Nous avons donc isolé l'enveloppe externe du bâtiment et installé du triple vitrage. L'intégration d'une ventilation avec une centrale de traitement d'air récupère la chaleur émise dans les bâtiments pour préchauffer l'air neuf insufflé. Nous avons utilisé des matériaux biosourcés pour assurer la durabilité du projet. Nous tentons d'obtenir le label « passif » pour ce projet, indiquant une consommation énergétique minimale pour un confort maximal pour les utilisateurs.

Quels conseils pourriez-vous donner à une collectivité qui souhaite rénover son collège ?

Il faut insister sur l'importance des études réalisées en amont des travaux, elles donnent une vision globale à l'ensemble du projet. De plus, il est important de maintenir un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties prenantes pour dépasser les obstacles.

La bonne idée

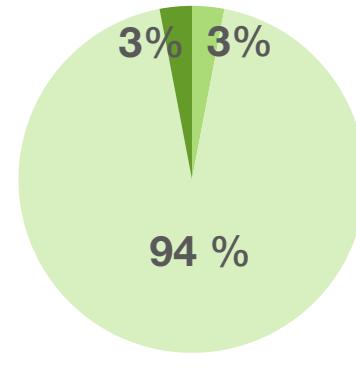
Anticiper les normes qui peuvent être instaurées à l'avenir pour s'assurer que nos bâtiments soient toujours conformes.

Et demain ?

Ces projets de rénovation des collèges du département permettent de renforcer l'attractivité du territoire.

Plan de financement

Le montant du projet s'élève à 30,7 M€. Il est financé par un prêt d'un montant de 29 M€ accordé par la Banque des Territoires via le programme EduRénov. Le montant des subventions est de 876 K€ (DSID). Le Département a autofinancé 791 285€.



■ Autofinancement ■ Prêt ■ Subvention

EduRadar

L'EduRadar quantifie l'engagement du projet en fonction des 6 dimensions de la Charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires élaborée par EduRénov et ses partenaires. Cette Charte recoupe un ensemble d'enjeux à considérer dans un projet de rénovation.

